



FICHE DE SÉCURITÉ DES MATIÈRES DANGEREUSES

HMIS:

 Santé- 1 Inflammabilité- 2 Réactivité- 0 Protection
 pers.- N

NFPA:

 Santé- 1 Inflammabilité- 2 Réactivité- 0 Danger
 spécial.- N

SIMDUT: Non réglé

Section 1: Produit et identification de la société

 Produit: «Nilaroma Vac Disc, Spring Mint» Synonymes: Disque désodorisant, Menthe
 NILODOR, INC.

 10966 INDUSTRIAL PARKWAY NW
 BOLIVAR, OHIO 44612, USA

Non-urgence:

 Informations sur déversement - Urgence 24
 h:

É.-U 800-443-4321

Chem-Tel, Inc.

International 010-330-874-1017

 US, Canada: 800-255-3924. International:
 1-813-248-0584

Section 2. Identification des dangers

RÉCAPITULATIF DES CAS D'URGENCE

Apparence/odeur: Disque de fibre, Odeur du menthe

NON classé comme produit dangereux selon les critères de NOHSC.

AVERTISSEMENT

Inflammabilité : Non classé comme inflammable

Liste des dangers pour la santé : Peut irriter modérément

Liste des dangers écologiques : Rien connu

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour de plus amples informations.

Voies probables d'exposition: Inhalation, la bouche

Yeux: Exposition direct peut irriter les yeux

Peau: Exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau

Ingestion: Peut arrêter la système digestive

Inhalation: Peut faire vertige

États pathologiques aggravés par exposition:

Allergies à parfums

Organes cibles: Rien connu

Ce produit ne contient pas d'agents cancérigènes ni potentiellement cancérigènes tels que stipulés par OSHA, CIRC ou NTP.

Cette substance est classée comme non dangereuse en vertu de la norme de communication relative aux dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Effets potentiels sur l'environnement : (Voir la section 12 pour de plus amples informations).

Rien connu

Section 3. Composition/Information sur les ingrédients

| Composant | N° CAS | % par poids | Contrôlé par SIMDUT |
|-----------|--------|-------------|------------------------|
|-----------|--------|-------------|------------------------|

| | | | |
|-----------------------|------------|-----------|---|
| Cinnamaldéhyde | 104-55-2 | 0.5 - 1.5 | O |
| Mélange à parfums | Rien | 10 - 30 | N |
| Disque de cellulose | Rien | 15 - 40 | N |
| Salicylate de méthyle | 119-36-8 | 1 - 5 | O |
| Dipropylèneglycol | 25265-71-8 | 30 - 60 | N |

Section 4. Premiers soins

| | |
|---------------------------------|--|
| Contact oculaire: | Rincer avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin. |
| Contact cutané: | Laver avec du savon et d'eau. |
| Inhalation: | Transporter à l'air frais. |
| Ingestion: | Si conscient, donner d'eau ou du lait à boire. |
| Remarque adressée aux médecins: | |

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

| | |
|-------------------------------------|--|
| Agents d'extinction appropriés: | Eau, mousse, dioxyde de carbone, ou extincteur à poudre chimique sèche |
| Agents d'extinction non-appropriés: | Rien connu |
| Produits de combustion: | Oxydes de carbone et d'azote |
| Protection des pompiers: | Comme pour feu environnement. |

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

| | |
|--------------------------------|--|
| Précautions personnelles: | Tenir loin des yeux. |
| Précautions environnementales: | Tenir loin des cours d'eau. |
| Méthodes de confinement: | Non applicable |
| Méthodes de nettoyage: | Ramasser ou pelleter disques dispersées. |
| Autre information: | |

Section 7. Manipulation et stockage

MANIPULATION

Tenir fermé avant d'être utilisé.

STOCKAGE

Tenir hors de portée des enfants. Tenir en bouteille originale à températures ambiants.

Section 8. Contrôles d'exposition/Protection personnelle

LIGNES DIRECTRICES D'EXPOSITION

| COMPOSANT: | TWA: | LD-50 |
|-----------------------|-------------|---------------------------------|
| Cinnamaldéhyde | Rien établi | 2220 milligrammes à kilogramme |
| Mélange à parfums | Rien établi | Indéterminé |
| Disque de cellulose | Rien établi | Non applicable |
| Salicylate de méthyle | Rien établi | 887 milligrammes à kilogramme |
| Dipropylèneglycol | Rien établi | 14800 milligrammes à kilogramme |

Contrôles de fabrication: Aucune exigence particulière

Protection des yeux/du visage: Aucune exigence particulière

Protection de la peau: Aucune exigence particulière. Laver les mains après de manipuler.

Protection des voies respiratoires: Aucune exigence particulière

Facteurs hygiéniques d ordre général: Tenir loin des aliments et des boissons.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|---|
| Couleur: Blanc à beige | Odeur: Caractéristique du menthe |
| État physique: Solide | Seuil olfactif: |
| pH: Non applicable | Point de congélation: Non applicable |
| Taux d évaporation: Indéterminé | Point d ébullition: Non applicable |
| Point éclair: Non applicable | Inflammabilité (solide, gaz): Non classé comme inflammable. |
| Limite supérieure d inflammabilité: Indéterminé | Limite inférieure d inflammabilité: Indéterminé |
| Pression de vapeur: Indéterminé | Densité relative: Non applicable |
| Densité de vapeur: Indéterminé | Température auto-allumage: Indéterminé |
| Composés organiques volatils (COV), poids en %: | Solubilité (eau): Insoluble |

Percent Volatile: Moins que 15%, tout parfum

Matières volatiles en %: Moins que 15%, tout parfum

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Rien connu

Matériaux incompatibles: Rien connu

Produits dangereux de décomposition: Rien connu

Réactions dangereuses potentielles: Rien

Section 11. Informations toxicologiques

EFFETS AIGUS

Oral LD50: Plus que 3 grammes à kilogramme.

Dermal LD50: Plus que 4 grammes à kilogramme.

Inhalation: Plus que 3.5 milligrammes à Litre.

Irritation oculaire: Exposition direct à disques peut irriter les yeux.

Irritation cutanée: Exposition prolongée ou répétée peut irriter la peau.

Sensibilisation: Rien connu

EFFETS CHRONIQUES

Cancérogénicité: Rien connu

Mutagénicité: Rien connu

Effets sur la reproduction: Rien connu

Effets sur le développement: Rien connu

Section 12. Informations écologiques

Ecotoxicité: Rien connu

Persistence/Dégradabilité: Biodégradable

Bioaccumulation/Accumulation: Décomposition des fibres du disque est lent.

Mobilité dans l'environnement: Indéterminé

Section 13. Information sur l'élimination

Disposer selon les règlements fédéraux, provinciaux, et locaux.

Section 14. Informations sur le transport

US DOT (terrestre)

Description d'expédition réglementaire: N'est pas une matière hasardeuse.

CANADA TDG (terrestre)

Description d'expédition réglementaire: N'est pas une matière dangereuse.

ICAO (par air)

Description d'expédition réglementaire: N'est pas une matière dangereuse.

IMDG (par voie d'eau)

Description d'expédition réglementaire: N'est pas une matière dangereuse.

Section 15. Informations réglementaire

Inventaires mondiales

TSCA: États-Unis Compris

LIS: Canada Compris

ECL: Corée Inconnu

PICCS: Philippines Inconnu

ENCS: Japon Inconnu

AICS: Australie Compris

IECS: Chine Inconnu

EINECS: Union Européenne Compris

Information SARA 313 : Ne contient rien des substances réglés par SARA 313

California Safe Drinking Water et Toxic Enforcement Act of 1986 :(Proposition 65)

Ne contient rien des substances réglés par Proposition 65

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Non réglé

Section 16. Informations diverses

Légende:

NFPA, HMIS:

0=Danger minimal, 1=Léger danger, 2=Danger moyen, 3=Danger grave, 4=Danger extrême

Préparé par: Service technique

Bien que nous estimions les données relatives aux résultats de tests contenues dans les présentes comme factuelles et les opinions exprimées comme issues de spécialistes qualifiés, les données ne doivent pas être interprétées comme garantie ou représentation pour lesquelles nous assumons une responsabilité juridique. Les informations sont offertes uniquement à titre de considération, d'investigation et de vérification. Toute utilisation de ces données et de ces informations doit être déterminée par l'utilisateur conformément à la législation fédérale, de l'état et locale.